

Les témoins publièrent le procès-verbal suivant :

“ Conformément à notre convention du 12 mars, les quatre témoins se sont réunis à Lausanne, après avoir pris les précautions les plus minutieuses pour garder le secret sur la rencontre des deux exilés. Tous les arrangements étaient faits pour que les adversaires fussent mis en présence, vendredi matin, quand un double décret d’expulsion leur a été communiqué, sous menaces d’arrestation; l’hôtel où nous séjournons est cerné et nous sommes obligés de reconnaître le fait que, désormais, quoi que nous fassions pour essayer que la rencontre ait lieu, nous trouverons quelque empêchement.

“ Le duel avait une origine exclusivement politique et a mis en antagonisme le républicain plébiscitaire, M. Paul Déroulède, et le royaliste, M. André Buffet, qui ont par la suite été amenés sur le champ d’honneur pour affirmer leurs divergences politiques. Dans ces conditions matérielles et morales et en présence d’un cas de force majeure, les soussignés estiment leur honneur sauf et déclarent l’incident clos.”

J’ai donné beaucoup d’espace à cet épisode parce qu’il a vivement occupé l’attention publique et qu’il en découle un enseignement. Une fois de plus l’absurdité de la pratique du duel a été mise en lumière. A supposer que MM. Déroulède et Buffet eussent pu échanger des balles, sur le coup de huit heures, à Lausanne, le 15 mars courant, qu’est-ce que cela eût prouvé? Les imputations de M. Déroulède en eussent-elles été plus ou moins fondées? En fait, les affirmations du chef nationaliste relativement à sa conversation avec quelqu’un qui serait allé lui parler du duc d’Orléans, dans la nuit du 23 février 1899, sont tenues pour véridiques, car Déroulède n’est pas un menteur. Mais les conclusions qu’il tire de cet incident et ses accusations contre les royalistes nous paraissent sans fondement, car ici c’est son imagination seule qui parle. Quelle lumière un duel aurait-il jeté sur ce débat?

Aussi l’opinion s’est-elle affirmée dans ce sens. Paul de Cassagnac, qui devait accepter d’être témoin de M. Buffet, écrivait pourtant au début de l’affaire: “ Rochefort disait hier encore que rien n’était aussi bête que le duel, puisqu’il ne prouvait rien.

“ Je suis de son avis, et je n’en connais point qui soit plus bête et moins probant que celui qui va peut-être mettre aux prises deux hommes d’un courage indiscuté et d’un honneur égal.”